



CPE LES JOLIS MINOIS

Politique d'expulsion

L'expulsion d'un enfant est une mesure exceptionnelle qui peut mener à la résiliation d'un contrat de services entre le CPE Les Jolis Minois et le parent.

Avant d'appliquer cette mesure d'expulsion, le CPE Les Jolis Minois met en place des moyens pour tenter de corriger la situation, et ce, de concert avec la famille.

Motifs justifiant une expulsion :

Le CPE Les Jolis Minois se réserve le droit d'expulser une famille ou un enfant lorsque :

- Le parent ne respecte pas [la politique de paiement des frais de garde du CPE](#);
- Le parent a des comportements inadéquats ou inacceptables à l'égard d'un membre du personnel ou d'un autre parent brisant ainsi le lien de confiance;
- Le parent qui menace directement ou indirectement par son comportement ou par ses propos la sécurité d'un membre du personnel ou d'un autre parent;
- L'enfant présente des problèmes de comportement ou des comportements qui peuvent être violents à l'endroit de ses pairs et/ou du personnel. Ces comportements et attitudes mettent en danger la sécurité de ses pairs lorsqu'il fréquente le CPE ou le mettent lui-même en danger;
- L'enfant a des comportements ou un état de santé qui nécessitent des interventions spécialisées que le CPE n'est pas en mesure de fournir.

Procédure :

Avant d'expulser une famille ou un enfant, le CPE privilégie une approche de collaboration avec les parents.

Trois tableaux explicatifs sont présentés en fonction du motif

1. Problèmes de comportements particuliers de l'enfant (tableau 1)
2. Aspect administratifs
3. Comportements inadéquats d'un parent

En cas d'expulsion définitive, la directrice du CPE rencontrera les parents avec un membre du conseil d'administration afin de leur remettre l'avis d'expulsion signé par le conseil d'administration.

Prenez note que le CPE se réserve le droit, pour une faute grave, de restreindre l'accès à un parent fautif ou de l'expulser immédiatement du CPE.